

De “patois” à “langues régionales”

0 – Avant-propos

Cette étude est en grande partie la reprise d’une autre que j’ai diffusée quelque peu depuis plus de deux ans, « Le mot “patois”, histoire, étymologie, signification(s) ». Elle partait de ma réaction à un passage de l’article PATÉS (patois), du célèbre *Tresor dóu Felibrige* de Frédéric Mistral (1886) :

« Brunetto Latini, le maître de Dante, dans son livre du *Trésor*, qui est écrit en français, appelle cette langue “le patois de France”. »

Dans le contexte intellectuel de l’œuvre de Mistral, c’était une façon discrète d’abaisser le français, comme pour riposter à ceux qui dépréciaient le provençal en le nommant « patois ». Au demeurant, le Languedocien Gabriel Azaïs avait été bien plus direct dans son *Dictionnaire des idiomes languedociens* (1863), où il glissait en note, p. XI de l’*Introduction* :

« ⁽¹⁾ Brunetto Latini s’exprime ainsi dans le préambule de son Trésor : *Chis liures est escrits en roman selonc le PATOIS de France*. Notre langue méridionale n’a jamais reçu une pareille appellation à cette époque. »

Il me suffit alors d’ouvrir *li Tresors* de l’illustre Florentin pour constater que le mot « patois » n’y avait pas le moindre sens péjoratif (cf. § 5-2) ; cela me poussa à me documenter sur ce mot, et d’abord à relire l’article remarquable de Jean-François Courouau (2005), très prudent sur l’occurrence de *patois* chez Brunetto Latini. Les moyens qu’Internet offre aujourd’hui au chercheur me permirent alors d’aller plus loin, avec en particulier l’accès à des ouvrages relativement anciens que donnent *Google*, le site californien *Internet Archive* et *Gallica*, de la *Bibliothèque nationale de France*, ce dernier éminemment précieux en l’occurrence par ses manuscrits numérisés.

Je pus ainsi m’assurer des premières attestations de *patois* et suivre ses changements de signification déjà observés par J.-F. Courouau.

Or il m’est arrivé de repenser à la mention que je faisais de deux chroniqueurs byzantins des VII^{ème} et IX^{ème} s., qui avaient usé avec le même sens, respectivement de Ἐπιχωρίῳ γλώττῃ « langue du pays » et de πατρῶα φωνῇ « voix paternelle ». Et de me poser la question : ces expressions n’étaient-elles pas bien plus anciennes ?

Je n’ai pas eu de mal à en trouver bien vite d’assez nombreuses attestations, dont les plus anciennes remontaient au I^{er} siècle avant notre ère. Et les sept premières faisaient référence au père, la référence au territoire n’apparaissant que dans la huitième, sur la fin de ce siècle ou au début du suivant, I^{er} de notre ère. Treize siècles avant Brunetto Latini, c’était donc en quelque sorte la préfiguration de *patois*, « langue du père », avec très vite après celle de l’expression synonyme « langue régionale ».

La présente étude commence donc par cette “préhistoire”. Puis je me transporterai dans les années 1260-1320 pour décrire les deux premières occurrences de *patois* telles qu’elles nous apparaissent dans les manuscrits d’époque, ainsi que le contexte social et linguistique tel qu’on peut le reconstituer, pour comprendre le mieux possible le choix de ce mot par Brunetto Latini et le sens qu’il lui donnait. Cela nous suggèrera l’étymologie la plus probable.

Mais il nous faudra quitter ces origines pour constater le sort ultérieur des idiomes de France et le sens souvent péjoratif que prit alors le mot *patois* chez les auteurs, conduisant à inventer une étymologie nouvelle, bien peu convaincante au regard de toute cette histoire. La conclusion nous fera revenir sur terre, dissipant les illusions que peut susciter le passage de « patois » à « langue régionale », mais en laissant quelque espoir, pour peu que l’on s’attache à mettre en valeur ce patrimoine.

1 – “préhistoire” de *patois*, « langue du père », et de *langue régionale*

1-1 – Dès le I^{er} siècle avant J.-C.

On ne parle guère aujourd’hui que de « langue maternelle », mais le grand latiniste et médiéviste Paul Tombeur, de l’Université Catholique de Louvain, rappelait naguère (2005, p. 148) que cette notion n’était apparue qu’au XII^e siècle : avant, « Quand les anciens parlent de ce que nous concevons comme ‘langue maternelle’, ils s’expriment comme Lucrèce ou Cicéron au premier siècle avant notre ère, en utilisant l’expression *sermo patrius*. »

Effectivement, ce n’est pas en grec mais en latin que j’ai trouvé les premières attestations, et tout justement chez Lucrèce et Cicéron. Voici donc les huit premières :

– **Lucrèce**, né en -94, mort en -54 ; nous lui devons les **quatre** attestations les plus anciennes, de l’an **-54 au plus tard** ; avec 7400 vers, son *De natura rerum* (Blanchet, 1865), décrit les phénomènes naturels selon la philosophie d’Épicure. Lucrèce ne cache pas ses difficultés pour passer du grec au *patrius sermo*, à la **langue paternelle** (livre I, vers 832 et III, 261) en raison de sa pauvreté, même s’il pallie cette pauvreté en créant des mots nouveaux (I, 138-140) ; l’adjectif *patrius* revient pour qualifier *voces* (les mots, V, 338) dans lesquels il traduit le grec et devient l’adverbe *patrio* quand il explique que les Romains nomment le tourbillon de feu de la foudre *Fulmen* dans leur langue paternelle (VI, 296-297).

– **Cicéron**, né avant, en -106, et assassiné en -43, a beaucoup écrit ; mais il n’use que d’un seul *sermo patrius*, dans un ouvrage philosophique, le *De finibus* publié en **-45** (Le Clerc, 1826). Au § 2 du 1^{er} livre, il évoque les gens qui méprisent les écrits latins et s’étonne de ceux qui, tout en prenant « plaisir à des tragédies latines traduites du grec mot pour mot, ne peuvent souffrir que l’on traite les sujets les plus graves dans le *sermo patrius* », la **langue paternelle**.

– **Horace**, né en -65 et mort en -8, a écrit son *Art poétique* **vers l’an -10** (Taillefert 1873). Pour écarter le reproche qu’on pourrait lui adresser de faire quelques innovations, il cite les précédents de « Caton et d’Ennius qui ont enrichi le *sermonem patrium* [la **langue paternelle**], et produit de nouveau nom de choses ».

– **Strabon**, le géographe grec né en -64 et mort entre 20 et 25 de notre ère, nous a laissé une *Géographie* en 17 livres (Müller, 1853), écrite **après l’an -25**, et qui nous offre la première attestation en grec ; c’est au livre XI sur l’Asie mineure ; au § 3, traitant de la Bactriane (à l’est de la mer Caspienne), il mentionne d’étonnantes mœurs jadis rapportées par Onésicrite, contemporain d’Alexandre le Grand : « tous ceux d’entre eux qui, pour vieillesse ou pour maladie, s’avéraient incurables, étaient jetés vivants en proie à des chiens élevés exprès pour cela et qu’on appelait fossoyeurs τῆ πατρώα γλώττη, dans la **langue paternelle**... ».

– **Denys d’Halicarnasse**, né vers -60 et mort après -8, est un historien grec des « *Antiquités romaines* » ; au livre XII § 9, il évoque des fêtes que les Romains célébraient pour invoquer les dieux en cas d’épidémies que les moyens humains ne réussissaient pas à arrêter. Le rite consistait à disposer des images de dieux sur des lits d’apparat et à placer devant eux de la nourriture ; et Denys de préciser qu’ils les appelaient τῆ ἐπιχωρίῳ γλώττη στρωμνῶς, dans la **langue du pays** les lits.

Avant d’aller plus loin, quelques mots sur cet adjectif ἐπιχώριος ; il se décompose en ἐπι (sur, dans) et χῶριος, dérivé du substantif χώρα dont le sens de base est « portion d’espace », soit, ici, pays, contrée, région. Pratiquement, comme qualificatif d’un idiome, son équivalent en français d’aujourd’hui ne peut être que « régional » et celui d’ἐπιχωρίῳ γλώττη, « dans la **langue régionale** ».

Comme annoncé en fin d’Avant-propos, nous avons donc, en ce I^{er} siècle avant J.-C., sept références au **père** pour une au **territoire**. Mais tous ces emplois ont en commun d’être faits **en présence du grec** : à la suite des conquêtes d’Alexandre le Grand (-356 à -323), la langue grecque est rapidement devenue ἡ κοινή διάλεκτος, la langue commune de tout l’est méditerranéen, et même un jour la langue de culture des Romains, alors que ceux-ci avaient en quelque sorte annexé la Grèce depuis le II^{ème} s. : le latin, **langue paternelle** des Romains, ne se parlait guère qu’en Italie, et les Romains instruits lui préféraient le grec. D’où les propos de

Lucrèce, Cicéron et Horace, dont on cite souvent ces vers (*Épîtres*, l. II, vers 156-157) :

Græcia capta ferum victorem cepit et artes / Intulit agresti Latio.

La Grèce conquise conquiert son farouche vainqueur et apporta les arts à l'inculte Latium.

Dès lors, quand un auteur faisait mention d'une langue autre que le grec, il la caractérisait par sa transmission paternelle ou la contrée où elle était en usage. Et inévitablement, elle ne pouvait concurrencer la κοινή.

1-2 – Du I^{er} au VI^{ème} siècle de notre ère

Au I^{er} siècle, le *Nouveau testament* témoigne remarquablement de ce statut supérieur de la κοινή. Par sa langue d'abord : ses 14 livres sont tous écrits en grec, même l'*Épître de St Paul aux Romains* ; et l'*Évangile selon St Matthieu*, vraisemblablement écrit en araméen, ne nous est parvenu que dans sa version grecque. Est aussi significative la façon dont les *Actes des Apôtres*, écrits dans une bonne langue grecque entre 80 et 90, racontent le miracle des langues le jour de Pentecôte (II, 5-11) : les Apôtres, connus comme Galiléens, parlent dans leur ἰδίᾳ διαλέκτῳ, leur propre dialecte, et la foule de gens venus d'un peu partout les entendent « chacun dans son ἰδίᾳ διαλέκτῳ, son propre dialecte » ; dans ce contexte, ἰδίᾳ convient mieux que πατρώᾳ ou ἐπιχωρίῳ. Mais ce qui me paraît important, c'est l'énumération des peuples ou contrées des gens de la foule, pour évoquer leurs langues : il est question de « Romains de passage » (parlant latin ?), de Crétois et de plusieurs provinces d'Asie mineure, mais pas du tout de la Grèce proprement dite (Attique, Macédoine ...). Ce que j'en conclus : le grec est tellement omniprésent dans le monde méditerranéen auquel s'adresse le livre sacré que l'auteur ne le mentionne pas, pas plus qu'on ne parle de l'air qu'on respire.

Au II^{ème} siècle, le géographe grec **Pausanias** (vers 115 - vers 180) a écrit une *Description de la Grèce* où l'on rencontre six occurrences de l'adjectif ἐπιχωρίος, dont cinq ἐπιχωρίῳ qualifiant φωνῆ (au datif instrumental) et un seul ἐπιχωρίου qualifiant γλώσσης (au génitif), donc **langue régionale**. Comme Strabon, il désigne ainsi la langue de peuples dont il traite.

Par la suite, on retrouve ces mots, ici ou là, chez des auteurs religieux, mais leur recension n'apporte rien de significatif pour cette étude. Je fais seulement exception pour un « *Édit de la vraie foi* » publié en juillet 551 par le célèbre empereur d'Orient **Justinien**. Vers la fin, il appuie ses affirmations sur ce qui est déjà admis dans des écrits publics de la région d'Arie (sud-est de la mer Caspienne) « ...καὶ ἐτέρων χωρίων τῆς αὐτῆς ἐπαρχίας καὶ μηνὸς τῆ ἐπιχωρίῳ διαλέκτῳ Καππαδοκῶν ὀνομασμένου καὶ Βοσπορίου ἐπισκόπου ... ». Je propose une traduction qui suppose que μηνὸς est un terme cappadocien désignant quelque territoire ou groupement humain, car en grec "classique" ce serait « du mois » ou « du dieu Lunus » et n'aurait rien à voir avec le contexte : « et d'autres régions de la même province et de ce qu'on nomme « mèn » dans la langue du pays des Cappadociens, et de l'évêque Bosphore... ».

L'essentiel est en effet de constater la vitalité de la qualification d'un idiome par référence au territoire où il est en usage.

1-3 – Les deux chroniqueurs byzantins des VII^{ème} et IX^{ème} siècles

Justinien allait régner encore 14 ans, pour mourir en 565 à 84 ans ; régnèrent ensuite son neveu Justin, mort en 578, puis Tibère, mort en 582, et enfin Maurice I^{er}. Celui-ci eut à défendre l'empire contre les incursions des Huns commandés par un Chagan (Khan) ; c'est au cours d'une de ces campagnes que se produisit un incident plutôt comique dont la relation par deux vénérables chroniqueurs allait nous révéler la vitalité des vieilles expressions ἐπιχωρίῳ γλώττῃ et πατρώᾳ φωνῆ et plus encore leur équivalence.

Le précurseur des romanistes François-Juste-Marie Raynouard (1761-1836), qui fut secrétaire perpétuel de l'Académie française, est apparemment le premier à s'être intéressé aux récits de ces chroniqueurs ; pour lui, ils témoignent en effet de l'existence de ce qu'il appela la « langue romane » et où l'on voit plutôt de nos jours du « latin parlé tardif ».

Peu importe pour nous ; Raynouard a fait une si bonne présentation de l'expédition militaire et de l'incident rapporté par les chroniqueurs que je la lui emprunte, prise dans « Les

preuves historiques de l'ancienneté de la langue romane », au début du tome I^{er} de son *Choix des poésies originales des troubadours*.

« Vers la fin du VI^e siècle, Commentiolus, général de l'empereur Maurice, faisait la guerre contre Chagan, roi des Huns. L'armée de Commentiolus étant en marche pendant la nuit, tout-à-coup un mulet renversa sa charge. Le soldat à qui appartenait ce bagage était déjà très-éloigné ; ses compagnons le rappellèrent à cris réitérés : TORNA, TORNA, FRATRE, RETORNA.

« Entendant cet avis de retourner, les troupes de Commentiolus crurent être surprises par l'ennemi, et s'enfuirent en répétant tumultuellement les mêmes cris. Le bruit en parvint jusqu'à l'armée de Chagan, et elle en prit une telle épouvante, qu'aussitôt elle s'abandonna à la fuite la plus précipitée.

« Ainsi ces deux armées fuyaient en même temps, sans que l'une ni l'autre fut poursuivie. »

Et de citer les chroniqueurs, mais en nommant d'abord le plus récent. Je préfère respecter la chronologie, surtout qu'il s'agit de chroniqueurs !

Le premier est **Théophylacte**, contemporain de notre roi Dagobert ; historien du règne de Maurice I^{er}, il aurait achevé son œuvre vers **630** ; on y lit : « ...ἐπιχωρίῳ τε γλώττῃ εἰς τουπίσω τρέπεσθαι ἄλλος ἄλλῳ προσέταττε, “ῥετόρνα” μετὰ μεγίστου ταράχου φθειγγόμενοι », soit « et dans sa **langue régionale**, de se pousser l'un l'autre à faire retraite en criant “*retorna*” dans une grande confusion... ».

Le second chroniqueur est **Théophane** (758-818), contemporain de Charlemagne et reconnu comme saint par l'Église de Rome comme par celle d'Orient ; selon Wikipédia, il écrit, entre 810 et **815** : « ἐνός γάρ ζώου τόν φόρτον διαστρέψαντος, ἔταιρος τοῦ δεσπότη τοῦ ζώου προσφωνεῖ τόν φόρτον ανορθώσας τῆ πατρῴα φωνῇ τόρνα, τόρνα φράτρε... », soit « une bête de somme ayant renversé sa charge, un camarade du maître de l'animal l'appela pour qu'il relève la charge, disant dans sa **langue paternelle** *torna, torna, fratre...* ».

Moins de 80 ans après Justinien, Théophylacte reprend donc l'expression à référence territoriale apparue en grec chez Denys d'Halicarnasse peu avant le début de notre ère.

Plus surprenant est le recours de Théophane à la première expression grecque à référence familiale apparue chez Strabon, mais dont je n'ai trouvé aucun nouvel emploi ultérieur.

Mais ce n'était pas un archaïsme, puisqu'on la retrouve peu après en latin au chapitre XXV de la *Vita Caroli* d'Eginhard écrite vers 830 : Charlemagne ne s'était pas contenté de son « patrio [...] sermone », la langue franque¹, mais avait appris d'autres idiomes. Et cinq cents ans plus tard, vers 1350, c'est du grec *πάτριον γλῶσσαν* qu'usait encore l'auteur d'une description de la cour de Byzance attribuée à un certain Georges Codinos ; énumérant les catégories de personnes qui acclament l'Empereur dans les grandes cérémonies, il cite les *Warranges* de la garde impériale qui le font « κατὰ τὴν πάτριον καὶ οὗτοι γλῶσσαν αὐτῶν, ἤγουν Ἰγκλιτιστὶ », soit « ...dans leur langue régionale, c'est-à-dire en anglais ».

1-4 – Au terme de cette “préhistoire”, une première conclusion

Le double récit de nos chroniqueurs des VII^{ème} et IX^{ème} siècles montre en tout cas l'**équivalence des deux expressions**.

Et si le contexte des écrits de Lucrèce, Cicéron et Horace pouvait supposer une nuance sentimentale dans la référence paternelle de leur *patrius sermo*, elle était totalement absente dans le *πατρῴα γλώττῃ* des géographes et historiens grecs.

En revanche, tous ces emplois se faisant en face de la supériorité du grec chez les Latins et dans des écrits en grec chez les Grecs, cette **supériorité du grec** était **toujours sous-jacente** à ces emplois.

Il est temps maintenant de revenir en France.

¹ Dans sa publication d'Eginhard au tome II des *Grandes chroniques de France*, 1837, en note 5, p. 165, Paulin Paris la nomme « *Françoise* » et traduit « *Patrio sermone* » par « langue tudesque que les François [les Francs !] n'avoient point encore oubliée. »

2 – Le mot français *patois* apparaît à l’écrit

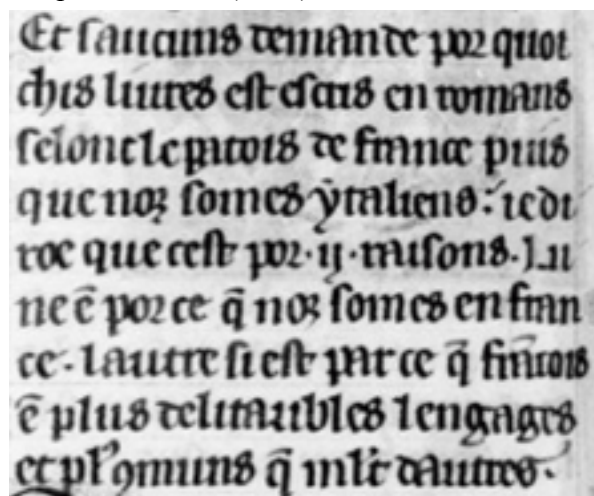
2-1 – Une antériorité usurpée : le *Tournoi de Chauvency* de Jacques Bretex (après 1300)

Selon le *Dictionnaire historique de la langue française* du Robert, dirigé par Alain Rey (2^{ème} éd. 2017, t. 2, p. 1653), *patois* est « attesté depuis 1285 » ; cela renvoie aux manuscrits du *Tournoi de Chauvency*, poème du trouvère Jacques Bretel (ou Bretex) très bien présenté par J.-F. Courouau (p. 190) ; Bretel y relate les festivités données pendant cinq jours au début d’octobre 1285 (ou plutôt 1284 ?) à Chauvency-le-Château, proche de Montmédy (nord de l’actuel département de la Meuse). L’œuvre nous est parvenue par quatre copies d’un original perdu, dont la plus ancienne, du début du XIV^e s., est conservée à Mons (*M*, ms. 330-215) ; puis Oxford (*O*, Douce 308, milieu du XIV^e), Florence (Palatino 117, reprise fidèle de *M*) et Reims (ms. 1007, fragments peu fiables, fin du XIV^e/début du XV^e).

2-2 – L’antériorité réelle : le *Trésor* de Brunetto Latini (avant 1300)

En réalité, les premiers témoins du mot *patois* sont à ce jour les plus anciens manuscrits du *Trésor* de **Brunetto Latini**, antérieurs au plus ancien du *Tournoi*. Cet homme politique et érudit toscan (Florence, v. 1220-1294), du parti des Guelfes, dut s’exiler en France après la défaite que leur infligèrent les Gibelins en 1259 ; il y demeura au moins jusqu’au retournement de situation consécutif à la victoire de Charles d’Anjou en 1266. C’est pendant cet exil français qu’il écrivit en français une sorte d’encyclopédie des connaissances de ce temps *Li livres dou Tresor*.

Le mot *patois* ou ses équivalents se trouvent à la fin du premier chapitre qui tient lieu d’introduction. Le voici dans son contexte, d’après le manuscrit « français 566 » de la Bibliothèque nationale (BNF), alias ms. K, antérieur à 1300, numérisé sur le site Gallica, vue n° 26 :



Et saucuns demande por quoi chis liures est escrie **en romans selonc le patois de france** puis que noz somes ytaliens : ie diroe que cest por .ij. raisons. l.une e[st] por ce q[ue] noz somes en france. lautre ci est par ce q[ue] fra[n]cois e[st] plus delitaubles lengages et pl[us c]omuns q[ue] m[o]lt dautres.

L’antériorité de cette attestation de *patois* sur celle du *Tournoi de Chauvency* est donc établie par la datation du plus ancien manuscrit. Et si l’on tient compte de la date de rédaction, c’est le même constat : 1268 au plus tard pour le *Trésor*, fin 1284 au plus tôt pour *Le Tournoi*.

3 – Le témoignage des manuscrits du *Trésor* de Brunetto Latini

3-1 – Coup d’œil d’ensemble sur les manuscrits du *Trésor*

L’ouvrage eut un tel succès qu’on en compte encore plus de 90 manuscrits dans le monde, dont 32 à la BNF. Dix de ceux-ci, dont plusieurs des plus notables, ont fait l’objet de notices érudites de Paulin Paris (1800-1881), alors chargé des ms. de cette Bibliothèque (*Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*). Déjà membre de l’Académie des inscriptions et belles-lettres et professeur au Collège de France, P. Paris fut le père du célèbre chartiste Gaston Paris (1839-1903).

En comparant ces dix manuscrits, il avait estimé, t. 4, p. 379, qu’une première rédaction

du *Trésor*, achevée en France en 1266, fut suivie d'une seconde à l'intention des Italiens quand Brunetto L. rentra à Florence : expurgée notamment de certains passages trop critiques à l'encontre des républiques italiennes, elle était complétée par le récit des derniers événements en Italie, jusqu'à la bataille de Tagliacozzo du 23 août 1268.

Polycarpe Chabaille, premier éditeur du *Trésor* (1863), puis l'américain Francis J. Carmody (1948) ont admis eux aussi ces deux rédactions.

Mais à ne considérer que ce que Paris et Chabaille écrivent ou laissent entendre de plusieurs ms. auxquels je me suis intéressé, leurs avis concordent mal. Il n'est donc pas étonnant que cette hypothèse ne soit plus admise, comme l'a écrit Thibaud Bouard dans sa thèse de l'École des Chartes (2007), citée et suivie sur ce point par la notice de la BNF sur le ms. M. Aussi note-t-il : « La recherche actuelle s'efforce avant tout d'identifier des familles dans cette jungle textuelle, avant d'envisager de mettre ces familles en relation. »

3-2 – Le recours aux manuscrits numérisés accessibles

Cependant, alors qu'en 2005 J.-F. Courouau ne pouvait que s'en remettre aux exposés de Carmody, nous avons aujourd'hui l'immense avantage de pouvoir consulter de nombreux manuscrits sur nos écrans. J'ai donc choisi de travailler sur les **15 ms. numérisés les plus anciens** de la BNF, les 5 déjà cités qu'elle date du XIII^e s. et 10, du XIV^e.

Pour un éclairage complémentaire et dans la mesure où l'édition de Chabaille permet de les reconstituer, j'y ai ajouté les versions du passage en cause dans **5 autres manuscrits** de même époque, mais inaccessibles pour moi, *A*, *A3*, *F2*, *Œ* et *W*. Mais on ne peut être sûr de ces reconstitutions, car celles opérées pour d'autres ms., numérisés par ailleurs, ont révélé de nombreuses inexactitudes, dont des graves : les ms. R et V ont *patrois*, mais respectivement *patois* et *langage* selon Chabaille, etc. Je note donc en italique ce qui les concerne (lettre, occurrences).

3-3 – Ce que j'ai pu en tirer

Voici d'abord une vue d'ensemble ; les dates sont celles données par la BNF pour ses ms., complétées pour les autres ms. d'après le site http://www.arlima.net/ad/brunetto_latini.html. Une exception : pour le ms. R, le « XIV^e s. » de la BNF, est précisé en « début XIV^e » selon P. Paris (t. V, p. 422) et le site ARLIMA.

| | | | | | | | |
|-----------|-----------------------|---------------|---------|------------------|-----------|----------------|----------|
| K | XIII ^e s. | patois | | | | | |
| T | XIII ^e s. | | | le raison | | | |
| Y | XIII ^e s. | | | | langue | | |
| L | 1275-1300 | | | la raison | | | |
| F | 1284 | | | | | langage | |
| <i>A3</i> | vers 1300 | | | | | <i>langage</i> | |
| <i>F2</i> | 1303 | <i>patois</i> | | | | | |
| R | déb. XIV ^e | | patrois | | | | |
| S | 1310 | | | | le langhe | | |
| P | 1320-1330 | patois | | | | | |
| <i>Œ</i> | 1300-1450 | | | | | <i>langage</i> | |
| <i>A</i> | XIV ^e s. | | | | | <i>langage</i> | |
| N | XIV ^e s. | | pratois | | | | |
| V | XIV ^e s. | | patrois | | | | |
| G | XIV ^e s. | | | | langue | | |
| I | XIV ^e s. | | | | | | parleure |
| J | XIV ^e s. | | | | | langage | |
| <i>W</i> | XIV ^e s. | | | <i>la raison</i> | | | |
| U | 1375-1400 | | | | langue | | |
| M | 1380-1405 | | patroiz | | | | |

On observe que *langage* compte trois attestations « par défaut », dues seulement au fait que Chabaille ne signale pas ces ms. comme s'écartant de *langage* retenu pour sa publication ; *patois* de F2 et *la raison* de *W* sont plus sûrs, puisqu'il les signale expressément comme tels... mais on a vu qu'il a lu *patois* dans *V* qui porte pourtant *patrois*.

En ne comptant que pour un mot les trois formes *patois* / *partois* / *patrois*, cela fait quand même cinq mots différents pour un même concept. Sans la compétence et l'expérience d'un chartiste pour en juger, je vais simplement noter les réflexions qui me viennent à l'esprit.

On observe que *langage* compte trois attestations « par défaut », dues seulement au fait que Chabaille ne signale pas ces ms. comme s'écartant de *langage* retenu pour sa publication ; *patois* de F2 et *la raison* de *W* sont plus sûrs, puisqu'il les signale expressément comme tels... mais on a vu qu'il a lu *patois* dans *V* qui porte pourtant *patrois*.

En ne comptant que pour un mot les trois formes *patois* / *partois* / *patrois*, cela fait quand même cinq mots différents pour un même concept. Sans la compétence et l'expérience d'un chartiste pour en juger, je vais simplement noter les réflexions qui me viennent à l'esprit.

4 – *pat(r)ois* dans la France du XIII^e siècle, puis dans le *Trésor*

4-1 – *pat(r)ois*, un mot peu répandu à l'époque

Selon Godefroy, de ces cinq mots en présence, même *raison* avait alors « langage » parmi ses acceptions, a fortiori *langue*, *langage* et *parleure* (prononcé *parlure*).

Mais *patois* était un “nouveau venu”, d'emploi tellement rare qu'en dehors de nos deux auteurs de la fin du XIII^e s., « Si le mot continue à exister, nous ignorons tout de son emploi du début du XIV^e jusque vers le milieu du XV^e siècle. » (J.-F. Courouau, p. 193). Il faudra même attendre le XIX^e s. pour rencontrer son correspondant *patés* dans des écrits du domaine d'oc.

4-2 – *Quid de la dualité patois / patrois ?*

L'étymologie de *patois* à partir de ‘patriensis’ (sermo) proposée par Ménage en 1694 (§ 6-2) suppose *patrois* comme première forme, devenue ensuite *patois*.

Quant à *pratois*, il est dans le ms. N, probablement copié à Florence (P. Paris, p. 402) ; ce pourrait être une rectification irraisonnée de *patrois* par le copiste, familier du mot *pratese*, nom des habitants de Prato, petite ville voisine de Florence...

Trois occurrences de *patrois* et même ce *pratois* fautif témoignent donc très vraisemblablement de *patrois* comme première forme du mot *patois*.

4-3 – L'intervention des copistes

On a remarqué que les copistes sérieux s'attachaient à écrire un texte compréhensible par ceux pour qui ils écrivaient et n'hésitaient pas à « corriger » ce qu'ils jugeaient mal écrit sur leur modèle, ne serait-ce que parce qu'ils ne le comprenaient pas eux-mêmes. Il est donc tout à fait vraisemblable que butant sur *pat(r)ois* nouveau venu, voire inconnu pour lui, le copiste le remplace par le mot connu qui lui semble avoir le même sens ; à l'inverse, le remplacement d'un mot connu par un mot rare et peu connu est bien peu concevable. La pure logique rend très plausible le choix originel de *pat(r)ois* par Brunetto L. lui-même.

Par ailleurs, un détail en deux occurrences, vu au § 3-3, semble encore renforcer la probabilité du remplacement par le copiste de *pat(r)ois* choisi par Brunetto L. : on a l'article *le* devant *raison* (ms. T, avant 1300) et devant *langhe* (ms. S, 1310).

Comme me l'a aimablement suggéré Jean-Michel Eloy, professeur à l'Université de Picardie, ce *le* pourrait être déjà la forme de l'article défini féminin que l'on observe en picard moderne. Nous n'avons certes aucune mention du rattachement de ces ms. S et T à la Picardie ; mais P. Chabaille signale le ms. L comme étant en « Dialecte picard » et P. Paris relève que le P a été copié par un chanoine de Valenciennes. Que nous en dit leur contenu ?

Un sondage dans les ms. S et T ne révèle aucun autre *le* dans le T, tandis que *le* concurrence nettement *la* dans le S et *cose* y est picard, opposé à *chose* français, attesté dans T. Dans

les ms. L et P, on peut voir des traits picards dans les *ch* et les *ou* (*nous, roumans...*) ; mais dans la colonne du L où on lit *la raison*, les six autres mots féminins n'ont que des *la* ; et dans celle du P où se trouve *le patois*, on n'a que des *la* devant les quatre autres mots féminins. Donc même si *le langhe* du ms. S pourrait être dû à une influence picarde, il faut trouver une autre explication pour *le raison* du ms. T.

Ce *le* ne serait-il donc pas celui de *le patois* que le copiste aurait écrit avant de buter sur *patois* ? d'après le sens qu'il devine, il va écrire *raison*, peut-être aidé par ressemblance dans une source moins nette que l'image ci-contre ; mais il oublie de changer l'article *le* en *la*, tandis que ceux qui le suivront (ms. L et W) le corrigeront.

| | |
|------------------|----|
| le patois | la |
| le raison | va |
| | et |

Enfin, si l'auteur a choisi la forme *patois*, on peut imaginer qu'un copiste, de tempérament conservateur, lui ait substitué *patrois*, tout comme P. Paris usait jusqu'en 1848 de *françois* dans le titre de ses tomes sur *Les manuscrits françois...*, alors qu'en dehors de quelques rééditions, cette forme avait semble-t-il totalement fait place à *français* dans les titres d'après 1815.

4-4 – Probabilité du choix du mot *pat(r)ois* par Brunetto Latini

L'ancienneté du ms. K, le premier qui ait *patois*, concorde avec la vraisemblance de ce choix. De plus, ce ms. est tout à fait singulier parmi les 20 ms. que j'ai étudiés (§ 3-2). Le voici comparé à une version type à laquelle les 19 autres se conforment à peu de chose près :

| Manuscrit K | Type des 19 autres manuscrits |
|--|--|
| <p>Et saucuns demande por quoi chis liures est escries en romans selonc le patois</p> <p>de france puis que noz sommes ytalians : ie diroe que cest por .ij. raisons. l'une est por ce que noz sommes en france. lautre ci est par ce que francois est plus delitaubles lengages et plus comuns que molt dautres.</p> <p>On constate : <i>demande</i> au présent ; seconde raison du choix du français : « lautre <i>ci est</i> par ce q[ue] <i>françois</i> e[st] plus delitaubles <i>lengages</i> ».</p> | <p>Et se aucuns demandoit por quoi cest liure est escries en romans selonc le patois (1 + I) / patrois (3) / pratois (1) / la raison (2+ I) / la langue (4) / le langage (2+3) / la parleure (1) de france puis que nos sommes ytalians ie diroie que ce est por .ij. raisons. lune que nous sommes en france lautre por ce que la parleure est plus delitable et plus comune a tous lengages.</p> <p>On constate : <i>demandoit</i> à l'imparfait ; <i>ci est</i> et <i>lengages</i> sont omis ; <i>françois</i> est remplacé par <i>parleure</i> (16 ms.), <i>palleure</i> (S), <i>parole</i> (W), <i>parlure</i> (U).</p> |

Il ne serait donc pas surprenant que ce ms. K soit le plus proche de l'original de Brunetto Latini.

4-5 – Comment Brunetto Latini a-t-il fait ce choix ?

Si *patois* était alors peu connu dans le royaume, le fait est qu'en Lorraine, il arrive naturellement sous la plume de J. Bretex ; peut-être était-il aussi en usage en Artois, puisque, d'après le peu que l'on sait de lui, le poète devait être originaire d'Arras ou ses environs. Cette localisation nordique est confirmée par J.-F. Courouau au terme de son étude fouillée des occurrences de *patois* dans 45 écrits littéraires du XIII^e au XVII^e s. : « Aussi peut-on formuler l'hypothèse que, après une période de désactivation prolongée (à l'écrit), le patois est réemployé à compter des années 1400-1450, exclusivement à l'origine [...] dans l'aire picarde [...] et dans le milieu scripto-curial bourguignon... » (p. 219).

Or selon les historiens, le fin lettré qu'était Brunetto L. aurait notamment séjourné à Arras pendant son exil français ; on peut donc imaginer qu'y ayant rencontré le mot et sa signification (cf. § 5-1), il ait pris plaisir à en user. Cela n'aurait rien de surprenant de la part d'un auteur qui a introduit le mot *prose* en français, par adaptation du latin *prosa*.

5 – La signification de *patois* entre 1260 et 1290

5-1 – Dans le *Tournoi de Chauvency* de Jacques Bretex

Le poème ayant été publié pour la première fois en 1835, François Raynouard en rendit compte aussitôt dans le *Journal des Savants* (1835). Il rappelle ce qu'étaient les tournois, présente le poème, puis écrit ceci (p. 623) :

« A l'égard de la langue de l'époque, je remarque que Bretex parle ainsi de l'étranger :

Lors dit en son tyois romant...
Lors commence à croler la teste
Et repondit faistivement :
Saurai-je bien parler romant ? (Pag. 23 et 24.)

« On lit ailleurs :

Ausiment crie corne beste
Li hiraus en son faus patois. (P. 43.)

« Ces passages prouvent qu'**au XIII^e siècle, les trouvères distinguaient divers dialectes dans leur langue.** »

Alors que depuis près de deux siècles (cf. § 6-5) les dictionnaires donnaient au mot « patois » un sens nettement péjoratif, il est tout à fait remarquable que ce grand “spécialiste” de ce qu'on nommera bientôt les « langues romanes » n'y voit, à la fin du XIII^e siècle, qu'un synonyme de « dialecte ».

Certes, par le mot *faus* (plus sûr que *fol* du ms. *O*), le trouvère ne semblait pas tenir en haute estime le *patois* du héraut ; mais Raynouard ne s'y arrête pas, et l'on peut supposer que si le poète qualifiait ainsi ce langage, c'est qu'à lui seul le mot *patois* ne suffisait pas pour exprimer son sentiment.

J.-F. Courouau, qui croit à l'antériorité du *patois* de Bretex et semble ignorer l'avis de Raynouard, rejoint cet avis, après une étude attentive du traitement par Bretex des divers parlers entendus à Chauvency :

« Pour cette première attestation, le sens, en accord avec le traitement du fait linguistique différencié dans l'économie de l'œuvre, est-il donc absolument péjoratif? On ne peut l'affirmer avec une absolue certitude, ... » (p. 191).

C'est même la certitude du contraire que nous allons avoir de suite.

5-2 – Dans le *Trésor de Brunetto Latini*

Il importe d'abord de ne pas faire une fixation sur le mot *patois* dans le *Trésor*, car selon son auteur, il est écrit en « romans » ; mais comme l'a observé Raynouard, on a bien conscience à cette époque que ce mot couvre une grande variété d'idiomes, d'où la précision apportée aussitôt : il s'agit de la variété de roman en usage en « France » ; *patois* ne peut donc signifier que « **variété linguistique propre à un territoire donnée** ».

Mais quelle est cette « France » ? on se doute que ce n'est pas notre “hexagone” familial. Effectivement, au chapitre dans lequel Brunetto L. décrit l'Europe, l'alinéa sur la France la divise en deux blocs, la Bourgogne, qui va jusqu'aux archevêchés de Vienne et d'Embrun, et ce qu'il appelle « la droite France », donc la France proprement dite. Mais celle-ci ne s'identifie pas au domaine d'oïl, car elle inclut les Flandres, de parler germanique, la « petite Bretagne » de parler celtique et les terres de la Gironde au Puy-en-Velay, qui sont du domaine d'oc. En revanche, l'alinéa suivant en énumère séparément la Provence (de l'archidiocèse d'Arles et Aix), la Gascogne et l'actuel Languedoc ; mais faute de nom propre, celui-ci n'est désigné que comme archevêché de Narbonne, avec la précision qu'il comprend la « contrée de Toulouse et Monpeslier ».

Quant au sens même de *patois*, J.-F. Courouau s'engage sur une mauvaise piste du fait qu'il use de l'édition de Carmody basée sur le ms. T avec « le raison de France », formule

relativement rare comme on l'a vu au § 3-3 ; d'où, p. 192 :

« Mais on lit dans certains manuscrits, dont le plus ancien date de la fin du XIII^e siècle, la variante “selon la langue de France” et dans d'autres, remontant au plus tôt à 1303-1304, “selon le patois de France”, avec une variante *patrois*, relevée par Ménage⁽³²⁾. »

« (32) Cette variante *patrois* n'est pas signalée par l'éditeur qui n'a pas eu accès à tous les manuscrits (éd. Carmody 1948 XLVI, n. 1) »

Avant de poursuivre, il me paraît nécessaire de rectifier une erreur dont l'origine semble chez Friedrich Diez (1861, p. 384) : Ménage ne mentionne que *patois* et le premier auteur que je connaisse pour avoir lu *patrois* chez Brunetto L. est La Monnoye, avant 1728 (cf. § 5-2).

Je reviens à J.-F. Courouau ; il commence ainsi sa recherche du sens : « L'interprétation de ce court passage est délicate. » Mais au terme d'un long alinéa où il confronte les avis d'auteurs du seul XX^e s., il baisse les bras fort sagement :

« Inférer un éventuel « sens neutre » (Thomas, Jodogne, Orr) ou péjoratif (éventuellement en référence à la hiérarchie latin/vernaculaires, mais le texte n'en dit rien) relève de la spéculation et, dans l'ignorance où nous sommes des conditions d'écriture (quel scribe ? où ? pourquoi ?), la prudence commande de suspendre le jugement en attendant que la science des textes réexamine le stemma des mss, afin de savoir s'il est absolument exclu que le mot vienne de Brunet, si ces manuscrits qui contiennent *patois* sont apparentés et d'où ils dérivent. »

Dix ans plus tard, j'ose penser que l'examen des manuscrits m'a permis de lever les doutes sur l'initiative de l'emploi de *patois*, et que débarrassés de tout préjugé sur un sens péjoratif qui n'est apparu que bien plus tard, nous pouvons nous en remettre au contexte de ce mot, dont nul ne songe à contester la paternité de Brunetto Latini. Et ce contexte **exclut toute valeur péjorative** de ce mot. P. Paris l'avait parfaitement compris et l'a si bien écrit (t. 4, p. 357) :

« Il n'y a pas, et l'on ne sauroit désirer de témoignage plus honorable que celui-ci pour la langue Française du XIII^e siècle. Brunetto Latini, Florentin versé dans la littérature du midi de la France, déclare, vers 1260, que le dialecte françois du nord, le plus délectable des dialectes romans, est d'ailleurs plus usité que la plupart des autres. Cette déclaration est pour notre littérature nationale un titre d'antériorité auquel les autres littératures néo-latines ne sauroient opposer rien de comparable. »

6 – De la signification première de *patois* à son étymologie

6-1 – *patois*, langue du père, puis langue du pays

La “préhistoire” de notre *patois* nous a familiarisés avec le *πατρώα* (*γλώττη*) des Grecs et le *patrius* (*sermo*) des Latins et à l'équivalence pratique entre la référence familiale dans ces qualificatifs et la référence territoriale dans le grec *ἐπιχωρίος*. Et pour nos ancêtres lettrés du XIII^e s., qui pratiquaient couramment le latin, la forme « patrois » ne pouvait manquer d'évoquer le « père » : langue du père, du pays du père, de la patrie... « patois » désignait donc l'idiome d'un territoire plus ou moins étendu.

6-2 – 1694 : *patois* viendrait du latin *patriensis*, « du père »

L'abbé et grammairien célèbre Gilles Ménage (1613-1692) semble le premier à avoir proposé l'étymologie de *patois* (1694, p. 563) : « PATOIS. C'est proprement *sermo patrius*. *Patrius*, *patriensis*, *patrensis*, *patensis*, *patese*, PATOIS : comme *Milanois* de *Milanese*. »

Le passage du latin *-ensis* au français *-ois* est tout à fait banal, et appuie solidement la remontée de *patrois* à *patrensis* : *turonensis* (de Tours) donne *tournois* (qualificatif de la livre, unité monétaire du royaume de 1203 à 1795), *Atrebatensis*, *Artois*, *burgensis*, *bourgeois*, etc. Mais si *patriensis* est attesté, l'étape *patrensis* ne l'est pas, et l'on mettra du temps à découvrir l'étape *patrois*.

Pour moi, sa première mention est dans une nouvelle édition de la « Bibliothèque de La Croix du Maine » ; c'était « un catalogue général de toutes sortes d'auteurs qui ont écrit en françois » depuis le XI^e s. et que son auteur, François Grudé sieur de La Croix du Maine

(1552-1592) avait publié en 1584. La nouvelle édition avait été préparée par le critique et académicien Bernard de la Monnoye (1641-1728), mais ne fut publiée qu'en 1772; p. 93, La Monnoye corrige et complète par une très longue note le court article que La Croix du Maine avait consacré à « Brunet Latin » (éd. 1584, p. 37) ; il cite notre passage de Brunetto L. d'après le ms. K (*patois de France*) et ajoute : « Les divers manuscrits qui se trouvent de ce livre ne sont pas uniformes dans l'expression, mais ils le sont pour le sens, & s'accordent tous à marquer que l'ouvrage est dans la *pallure, parleure, patrois, ou patois de France.* ». Avant 1728, La Monnoye serait donc le premier à avoir signalé la forme *patrois*, mais sans plus.

De fait, en 1841, dans un article sur un texte de Térence, l'érudit Éloi Jouhanneau, secrétaire perpétuel de l'*Académie celtique* depuis sa création en 1804, avait glissé la prise en compte de ce *patrois* dans la filière étymologique : « langue rustique du pays, de la patrie, en patois, *sermone patrio, patriensi*, comme le prouve l'étymologie même du mot *patois*, pour *patrois*, qui vient du mot *patriensis* (1841, p. 233).

En 1856, cette même étymologie passant par *patrois* avait été reprise par le romaniste et médiéviste Henri Victor Michelant (1811-1890), qui s'était explicitement référé au *Trésor* de Brunetto Latini dont il avait consulté dix-neuf manuscrits et en avait cité le passage complet (Compte rendu de *La Farce de Maître Patelin*, [éditée] par F. Génin, *Revue de Paris*, t. XXX, 1^{er} février 1856, pp. 78-87).

Sans s'en expliquer, l'abbé Léonce Couture, romaniste gascon trop oublié, avait affiché la même étymologie dans une et chaleureuse longue présentation de Mistral et de *Mireio* parue en juin 1859 dans la *Revue d'Aquitaine* (t. IV, p. 37) :

« Ne lui reprochez pas trop d'amour pour sa langue ; il en parle en connaissance de cause ; qu'il ne s'irrite pourtant pas trop contre ceux qui continueront à la traiter de patois : *patois* ne veut pas dire proprement jargon, mais *sermo patriensis*, le langage courant du pays, de la mère et de la nourrice, par opposition à celui des académies et des livres. »

Donc depuis au moins 1841, la chaîne *patriensis* > **patrens* > *patrois* > *patois* était proposée ; elle devait être entérinée par Diez en 1861 (cf. § 4-2), puis reprise par le dictionnaire d'Adolphe Mazure et surtout celui bien plus connu d'Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française* ; après un court exposé des avis anciens depuis Ménage, Littré concluait : « Tout cela emporte la balance ; et il faut admettre que l'*r* a disparu. »

Mais en 1895, le *Dictionnaire général de la langue française* de Hatzfeld, Darmesteter et Antoine Thomas (t. 2, p. 1695) renonce à indiquer une étymologie : « Origine inconnue ».

De telles palinodies devraient disparaître du fait de la reconnaissance de la continuité de formes et de sens depuis le *sermo patrius* de Lucrèce il y a plus de 2000 ans.

7 - Le *patois*, langue du pays, devient la langue des paysans

7-1 – Le canon 17 du Concile de Tours en 813

De « pays » à « paysan », le passage est facile ; mais ce n'est pas un simple jeu de mots : le premier témoin historique est le canon 17 du Concile tenu à Tours en mai 813. Soucieux du bon fonctionnement de l'Église, Charlemagne avait en effet convoqué cinq « conciles » régionaux, — nous dirions aujourd'hui « synodes » — à Mayence, Tours, Reims, Chalon(-sur-Saône) et Arles. Tous avaient rappelé et précisé les obligations du clergé en matière d'enseignement des fidèles et spécialement de prédication.

Or on sait que conseillé par Alcuin, Charlemagne avait précédemment appuyé une réforme du latin de l'écrit public — et donc des élites — pour revenir à ce qu'il était quelque 500 ans avant et dont témoignaient les textes bibliques et les écrits des Pères de l'Église. Et voilà qu'à Tours, constatant que ce latin réformé n'était pas compris par la masse des gens sans instruction, des campagnards pour la plupart, les évêques décidèrent que, dans leurs diocèses, la prédication se ferait en « *rusticam Romanam linguam aut Theodiscam, quo facilius cuncti possint intellegere quae dicuntur* », dans la « langue rurale romaine ou dans la langue tudes-

que (germanique), afin que tous puissent plus facilement comprendre ce qui est dit ».

De cette formule, je retiens le mot « rusticam », qui ne veut en aucune manière déprécier un « parler rustre », ou même simplement « rustique », mais qui localise **dans les campagnes** cet idiome « romain », donc apporté 850 ans plus tôt par les conquérants romains, un **latin parlé** évolué. Cela suppose que dans les villes où sont nombreux les personnages instruits détenteurs du savoir et du pouvoir, la population comprend suffisamment leur latin châtié.

En revanche, rien de semblable à Chalon-sur-Saône ; et même à Arles, on ordonne de prêcher « non seulement dans les villes, mais aussi dans toutes les paroisses », c'est-à-dire « ... dans toutes les églises de campagne », ce qui suppose entre ville et campagne une unité de langue qui n'existait plus dans le nord. Cela témoignait déjà de ce que les parlers du sud étaient restés plus proches du latin originel, comme on n'a cessé de le souligner depuis.

Néanmoins, le souci évangélique allait conduire des clercs à composer des poésies dans la langue courante du peuple : dans le nord, *Séquence de Ste Eulalie*, en « proto-picard » à la fin du IX^e s., *Vie de St Alexis* au XI^e s. ; dans le sud, le *Boecis* à la fin du X^e s., la *Canson de Ste Fe d'Agen* au XI^e, etc. L'expérience acquise par ces clercs dans l'écriture du latin leur servit pour celle des parlers romans.

7-2 – Le « romain rural » à la conquête du pouvoir (XII^e-XIII^e s.)

Mais du fait que le latin était non seulement la langue des savants, mais aussi celle du pouvoir et du droit, les clercs avaient un monopole de fait et une prépondérance sociale qui faisait des jaloux, et particulièrement chez les laïcs des classes sociales supérieures. Avec le temps, sous leur influence, les parlers romans, dont tout le monde usait, devinrent à leur tour la langue du pouvoir et du droit, en remplacement progressif du latin.

Le roman de l'Île de France s'imposa finalement au nord sous le nom de *françois*, ce dont témoigne le choix de Brunetto Latini, en même temps que l'ont prenait conscience de la variété des parlers romans du nord (cf. § 4-1)

Le sud écrivit aussi ses propres parlers romans, mais sans pouvoir central pour en promouvoir un. Tout au plus, au début du XIII^e s., la Croisade contre les Albigeois donna-t-elle aux gens du nord l'occasion d'appeler globalement « langue d'oc » les idiomes romans du sud. Mais comme au nord, la conscience de leur variété se manifestait sur la fin de ce siècle, quand dans ses *Regles de trobar*, le bénédictin catalan Jofre de Foixà opposait au *proençal*, langue littéraire, le *catalanesch*, langue d'usage courant de ses compatriotes pour lesquels il écrivait. Et en 1313, un notaire gascon nommait « *gascon* » la langue de l'acte qu'il rédigeait, témoignant déjà de l'usage oral du mot. En revanche, les lettrés toulousains de 1356 n'avaient que « romans » pour nommer leur langue (J. Anglade, pp. 9 et 37) et en 1407, pour nommer celle d'Arles encore bien proche de celle de Toulouse, un notaire arlésien userait de « *lingua occitana* » (P. Hildenfänger, 1900, p. 87), forme latine de l'expression « langue d'oc ».

Même si le latin restait majoritairement la langue du savoir, les idiomes vulgaires s'écrivaient donc de plus en plus, faisant oublier pendant quelque temps la dualité entre la langue écrite des villes et la langue seulement orale des campagnes. Mais dans le sud, cela n'allait pas durer.

7-3 – Le français du roi se répand dans tout le royaume (XIV^e-XV^e s.)

À partir de 1337, un conflit larvé entre le roi d'Angleterre Édouard III, petit fils de Philippe-le-Bel par sa mère, et le roi de France Philippe VI, neveu de ce roi par son père, se mue en guerre ouverte qui durera jusqu'en 1453, et sera appelée plus tard la « guerre de Cent ans ». On parle alors français à la cour de Londres comme à Paris, mais la naissance d'un sentiment national français pousse la noblesse, et aussi la bourgeoisie des villes, de plus en plus puissante, à jouer la carte du royaume, et à adopter partout le français du roi.

Ainsi, vers 1325, alors que la Bretagne est un duché quasi indépendant qui ne sera réuni à la couronne qu'en 1532, ses élites rédigent en français la *Très ancienne coutume de Bretagne*.

Vers la fin du même siècle, seigneur d'un Béarn dont il avait proclamé l'indépendance en 1347, Gaston Fébus († 1391) écrit en français son *Livre de chasse* et 34 des 37 pièces de son *Livre des oraisons*, les 3 autres étant en latin. D'ailleurs, à la fin de 1388, le célèbre chroniqueur Jean Froissart séjournant à Orthez était reçu par Fébus et lisait à la veillée, pour ce prince et ses proches, un long poème en français qu'il avait apporté : il ne mentionne aucun interprète et Fébus et ses amis le commentaient, évidemment en français (J.A.C. Buchon, p. 399).

Au même moment, en 1384, les comptables municipaux de Toulouse écrivent spontanément leurs comptes en français, et cela se reproduira sporadiquement par la suite.

Dans le registre municipal de Montpellier dit *Petit Thalamus*, qui relate notamment les grands évènements ayant affecté la ville, la chronique en *romans* s'arrête en février 1447, tandis qu'une chronique en français reprend au 14 août 1495. Mais à la date du dimanche 31 janvier 1417 (nouveau style), la chronique romane mentionnait déjà la lecture en chaire après le sermon, « *en lati e pueys en frances en alta vos, en presencia de totz* », d'une bulle du défunt pape Urbain V condamnant ceux qui porteraient les armes contre le royaume de France (éd. 1840, pp. 464-465). C'est la seule mention d'une langue quelconque (*latin, romans, frances*) que l'on trouve dans les textes latins ou romans du *Petit Thalamus*, et elle suppose que la plupart des bourgeois de la ville comprenaient alors le français.

Plus généralement, les provinces du midi adoptèrent progressivement le français comme langue administrative, de telle sorte qu'Auguste Brun a pu écrire dans sa thèse (1923, 422) que lorsque l'article 111 de l'*Ordonnance sur le fait de justice* d'août 1539 imposa le français dans les actes de l'administration, il ne fit que consacrer un changement déjà largement entré dans la pratique.

7-4 – Les autres idiomes des pays, les *patois*, se conservent dans les campagnes

De ce fait, partout où le français n'était pas la langue courante de l'ensemble de la population, on était revenu à la situation constatée à Tours en 813, sauf que le français remplaçait le latin comme langue commune et supérieure, les gens des campagnes, peu instruits, conservant par inertie leurs parlers ancestraux... qui ne s'écrivaient pas.

Le Béarn semblait cependant faire exception : il conserva le gascon (nommé « béarnais » au moins depuis 1533) comme langue de l'administration et de la justice jusqu'en 1620 et langue du droit jusqu'en 1789. Mais ce n'était qu'une apparence, car les classes supérieures pratiquaient largement le français, et l'on ne peut oublier que Marguerite de Navarre, sœur de François I^{er}, a un nom dans les lettres françaises ; et sa fille Jeanne d'Albret parlait surtout français.

Le calvinisme venu de France et de Genève se propagea donc facilement dans les classes aisées, tandis que le peuple des campagnes résistait à cette nouvelle évangélisation. Tardivement, en 1568, Jeanne d'Albret (1528-1572) commanda donc au pasteur Arnaud de Salette (1540-après 1583) une traduction des psaumes en béarnais. Or il est éclairant de noter que dans sa dédicace en béarnais adressée au roi (Henri III de Navarre, fils de Jeanne, et notre futur Henri IV de France), Salette estime que « ce que le français exprime avec élégance, nous, nous le représentons [en béarnais] de façon **grossière** » (vers 61-62, traduits dans l'édition de 2010, pp. 102-103) ; et d'ajouter que son intention, selon ce que lui avait commandé la reine, est « d'aider les **grossiers** de notre nation à connaître et à louer la majesté divine » (v. 64-65). N'est-ce pas reconnaître le statut inférieur du béarnais, comme celui du petit peuple qui n'a que lui pour langue ? Pour plus de détails, voir Nicolas Kalinine-Bourtole (1984, p. 140).

Pierre de Marca (1594-1662) fut notamment le premier président du Parlement de Navarre institué en 1620, et donc chargé d'appliquer l'Édit d'union qui rendait obligatoire l'emploi du français en justice ; on n'a aucune trace de difficultés due à une méconnaissance du français par les gens de justice. Qui plus est, dans l'œuvre magistrale en français qu'il a laissée, la première *Histoire de Béarn* (Paris : Camusat, 1640), Marca présente toujours le « langage

Bearnois » des actes qu'il cite comme une langue du passé.

Ce sont tous ces parlers des campagnes que des écrivains vont alors nommer « patois ». Par exemple chez Florimond de Raemon (1595, p. 215) décrivant la coutume des mariages chez les paysans de Xaintonge, avec des « chansons en leur patois ».

7-5 – *patois* prend un sens péjoratif (XVII^e-XVIII^e s.)²

Néanmoins, quand en 1539, l'imprimeur et érudit Robert Estienne (1503 ?-1559) tente le premier un inventaire des mots français dans son *Dictionnaire françois latin*, on y trouve, p. 361, *Patin, Patrie, Patron* etc., mais ni *Patois* ni *Patrois* ; et en 1606, l'expression *langue d'oc* est si bien oubliée que le Nîmois **Jean Nicot** père du premier dictionnaire français le *Thresor de la langue françoise*, l'ignore totalement.

Ceux qui possèdent le français le doivent le plus souvent à des études qui ont pesé sur leur jeunesse ; ils en font un titre de supériorité... et le mépris, peu charitable mais si humain, s'insinue vite dans le concept de « patois ». Aussi, dès l'introduction de ce mot dans les dictionnaires, sa définition fera toujours référence aux paysans, et sera accompagnée de quelque mention dépréciative ; ainsi, chez Antoine Oudin (1656, p. 309) : « Patois, i. *langage de paysan, ou du vulgaire*. parler son Patois, i. *son langage maternel, & grossier*. »

Pierre Richelet (1680, 2nde partie, p. 136) renchérit : « † PATOIS, s. m. Sorte de langage **grossier** d'un lieu particulier & qui est diférent de celui dont parlent les honnêtes gens. [Les Provinciaux qui aiment la langue viennent à Paris pour se défaire de leur *patois*. Il parle encore le patois de son village. Parler patois.] » Et l'auteur a précisé en tête de l'ouvrage : « La croix † qui est vis à vis du mot, ou de la façon de parler veut dire que le mot ou de la façon de parler n'ont proprement leur usage que dans le stile simple, dans le comique, le burlesque, ou le satirique. »

De même, chez Antoine Furetière (1690, p. 71) : « PATOIS. s. m. Langage corrompu & grossier, tel que celui du menu peuple, des paysans, & des enfans qui ne savent pas encore bien prononcer. [...] »

L'*Académie française* suit dans la 1^{ère} édition de son *Dictionnaire*, 1694, p. 200 : « PATOIS. s. m. Langage **rustique, grossier** comme est celui d'un **païsan**, ou du **bas peuple**. *Je n'entends point son patois. il parle un franc patois. il me dit en son patois que...* » À des détails orthographiques près, c'est reconduit jusqu'à la 4^{ème} édition de 1762 ; par la suite, la rédaction peut changer, pas le fond.

En 1778, un Normand, l'abbé Étienne Calvel, qui est connu comme agronome, est primé par l'*Académie des Jeux floraux* de Toulouse pour son éloge de Guy Du Faur, seigneur de Pibrac (1529-1584), qui s'illustra notamment comme magistrat du Parlement de cette ville. Dans cet *Éloge de Gui du Faur de Pibrac* (Paris : Mérimot, 1778, 68 p.), une note relative à la ville de Toulouse évoque l'*Académie des Jeux floraux* (pp. 50-51) ; et rappelant que les œuvres primées jadis étaient en « *Lenguo moundino* », Calvel observe : « Insensiblement, l'habitude & la nécessité de s'exprimer en François, l'a avilie, à un tel point, que la langue des anciens Poètes, connus sous le nom de Troubadours, **n'est plus que le vil jargon** de la populace. » Autrement dit, un *patois*...

7-6 – Paradoxalement, le sens péjoratif disparaît à la Révolution

Les défenseurs des langues régionales ont souvent dénoncé l'action des Révolutionnaires contre les patois. Mais bien peu sans doute ont lu les textes d'époque : ce n'est pas par totalitarisme français que l'on voulait écarter les patois, mais parce que l'ignorance du français écartait trop de citoyens de la vie de la nation.

Alors que l'Académie française n'était plus qu'une « classe » de l'*Institut de France* créé

² J'ai rédigé la revue des dictionnaires qui va d'ici au § 7 inclus dans l'ignorance du travail très fouillé d'A. Douglas Kibbee de 2001... (voir Bibliographie) ; l'ayant lu, je n'ai rien à changer.

en 1795, elle va produire en **1798** la 5^{ème} édition de son *Dictionnaire* ; revenant au *patois* de Brunetto Latini, 500 ans avant, l'article de la p. 247 du t. 2 ne mentionne plus le sens péjoratif, mais (ré)introduit la notion de particularisme géographique : « PATOIS. s. m. On appelle ainsi Le langage du peuple et des paysans, **particulier à chaque Province**. *Parler patois. etc.* (inchangé). »

La 6^{ème} éd., 1835, t. 2, p. 369 souligne ce trait : « PATOIS. s. m. Le langage du peuple et des paysans, particulier à chaque province. Chaque province a son patois. Le patois bourguignon, picard, normand, champenois, gascon, provençal, etc. *Parler patois. etc.* (inchangé). »

Un siècle plus tard, la 8^{ème} édition, 1932-5, t. 2, p. 307 descend bien plus bas dans le particularisme géographique : « PATOIS. n. m. Variété d'un dialecte, idiome propre à une **localité rurale** ou à un groupe de localités rurales. Le patois des environs d'Arras. Les patois picards. Parler patois. Je n'entends pas son patois. [...] »

Le *Petit Larousse illustré* de 1906, comme probablement la 1^{ère} édition de 1905, était dans la même ligne, avec même l'étymologie classique : « **PATOIS** (*toi*) n. m. (du bas lat. *patriensis*, du pays paternel). Idiome populaire propre à une province : *Jasmin a écrit ses vers en patois gascon*. Façon particulière de s'énoncer, et, surtout, langage bizarre ou incorrect : *le patois des Précieuses*. » L'article était encore le même en 1952.

8 – Quand le sens péjoratif de *patois* fait inventer une nouvelle étymologie

Aujourd'hui, la 9^{ème} édition du Dictionnaire de l'Académie, **1992-...**, en cours de rédaction, n'innove pas : toujours pas de sens péjoratif et territorialité réduite de l'idiome. Mais bizarrement, elle donne en tête une étymologie fondée sur la valeur la plus péjorative du mot :

« PATOIS. n. m. XIII^e siècle. Déverbal de l'ancien français *patoier*, « gesticuler », lui-même dérivé de *patte*. Variété d'un dialecte qui n'est parlée que dans une contrée de faible étendue, **le plus souvent rurale**. *Parler le patois, parler patois. Le patois berrichon. Le dialecte picard comprend plusieurs patois*. Adj. Qui présente les caractères d'un parler local (se rencontre parfois au féminin). *Les variantes patoises d'un mot*. • Par ext. Péj. Langage pauvre et **rustique**, jargon incompréhensible. *Il s'exprimait dans un incroyable patois. C'est du patois !* »

Plus disert, le *Centre national de ressources textuelles et lexicales* (C.N.R.T.L.), organe du CNRS, attribue cette étymologie à l'Écossais John Orr (1885-1966), éminent romaniste qui enseigne surtout en Australie. Prudent, cependant, le C.N.R.T.L. expose sa thèse en style indirect et au conditionnel : « Selon John Orr [...] *patois* [...] serait un déverbal [...] aurait d'abord, selon J. Orr, signifié “gesticulation”... ».

De fait, c'est **une construction en chambre** : elle se fonde sur une gesticulation accompagnant la parole qui n'est absolument pas une caractéristique de ces idiomes, ignore tout le passé que j'ai pu rapporter plus haut et ne s'appuie sur aucune occurrence ancienne. C'est beaucoup pour une hypothèse « scientifique » ! Aussi, dès sa publication en 1963, elle fut fermement critiquée par Omer Jodogne (1908-1996), alors professeur à l'Université catholique de Louvain.

9 – Synthèse et conclusion

9-1 – Aux origines du concept de « langue du père », puis « ...du pays »

La “préhistoire” du *patois* se trouve, pour l'Occident européen, dans l'émergence, à partir de la fin du IV^{ème} siècle avant notre ère, d'une langue commune à de nombreux peuples, la κοινή (διάλεκτος) grecque. Pour désigner les autres idiomes dont usaient les peuples de son domaine, les lettrés qui l'utilisaient ont inventé un concept nouveau, celui de **langue paternelle**, par allusion à leur mode de transmission, essentiellement orale, ou de **langue régionale**, par référence à leur domaine d'emploi. Et inévitablement, ces idiomes, peu ou pas écrits, étaient jugés inférieurs à la langue commune.

Le latin de Lucrèce, Cicéron et Horace n'échappait pas à cette dépréciation. Mais de même que la κοινή grecque était une conséquence des conquêtes d'Alexandre le Grand, de même

son remplacement par le latin dans l'Europe occidentale suivit l'expansion territoriale du pouvoir de Rome. Et l'Église chrétienne, reconnue par l'Empereur Constantin en 313, remplaça l'Empire, après sa disparition en 476, dans la promotion du latin comme langue du savoir, et par là du pouvoir ; avec pour conséquence la dépréciation des idiomes naturels dont usaient les peuples. Et les mots *patrius sermo* du latin continuèrent à les désigner.

9-2 – En France, le *pat(r)ois* prend le relais comme langue du père et du pays

Une variante en *patriensis (sermo)* puis probablement **patrensis* dut apparaître, puis passa un jour en langue vulgaire comme *patrois* puis *patois*, né vraisemblablement en domaine picard, et non dans un Paris méprisant les parlers provinciaux.

Le mot n'a point de sens péjoratif à l'origine, même si le devenir des idiomes en présence et la sottise suffisance des hommes lui ont souvent attaché un tel sens.

9-3 – Ce qu'était naguère un *patois*

Sur la fin de l'Ancien régime, bien qu'il n'usât pas du mot *patois*, un auteur toulousain en décrivait déjà la situation de façon particulièrement lucide. En 1782, en effet, paraît *Le Miral moundi* (Toulouse : Desclasssan, 1781), long poème de près de 4500 vers divisés en 21 livres. À la fois satirique et moralisateur, il est signé « Hillet », nom qu'on dit être un pseudonyme. Le « *Libre XIII* » est principalement consacré à l'éloge du *moundi*, langue de Toulouse ; mais les esprits supérieurs le méprisent et même le peuple l'abandonne. Hillet lui en fait le reproche, mais enferme cette langue dans les seules relations locales (p. 154) :

Le boun sen nous apren qu'acos la maternelo,
Que diben coustouzi coumo plus naturelo ;
Le Francès, le Lati, le Grec soun pes sabens,
Utilés à qui bol couneissé aquelos gens.
Mès per bous aus qu'abets à biuré dins Toulouzo ;
Aquelo couneissenço es fort infructuouzo ;

Soit : « Le bon sens nous apprend que c'est la langue maternelle que nous devons cultiver comme la plus naturelle ; le français, le latin, le grec sont pour les savants, utiles pour qui veut connaître ces gens. Mais pour vous qui avez à vivre dans Toulouse, cette connaissance est fort inutile. »

Depuis, après avoir déserté Toulouse et les autres villes, le patois n'a plus été d'abord que l'idiome naturel de groupes sociaux peu instruit, généralement établis dans les campagnes dont l'habitat dispersé faisait obstacle à l'ouverture d'écoles d'accès facile. Son lexique contenait tous les mots nécessaires pour nommer et qualifier les objets matériels et les actions physiques, y compris tout ce qui concerne les phénomènes naturels se produisant dans le pays ; mais il était très **pauvre pour nommer les concepts abstraits**, hormis les sentiments ordinaires. **Transmis oralement** de génération en génération, sans intervention d'une institution scolaire quelconque, cet idiome tendait à se modifier rapidement et inégalement sur l'étendue de son domaine d'emploi.

Cantonné aux relations de la vie domestique et des métiers traditionnels, **il n'était écrit tout au plus que par et pour les ministres d'une religion** afin d'en enseigner oralement les dogmes, préceptes et rites à la population qui ne comprenait pas le français. **Des lettrés**, possédant bien par ailleurs le français pouvaient l'utiliser pour des œuvres presque exclusivement poétiques, mais ce n'était qu'un **jeu intellectuel** en marge de la vie du peuple des « patoisants ».

9-4 – De *patois* à langue de pouvoir, et inversement

L'exemple de Rome, puis de la France à partir du XIII^{ème} s., a montré que s'il est adopté par une classe sociale supérieure instruite, puissante et liée à un pouvoir dynamique, un patois / langue paternelle peut devenir langue du pouvoir et du savoir, dotée d'un système d'écriture,

et enseignée dans les écoles.

Inversement, une langue de pouvoir et de savoir peut être délaissée par les classes supérieures qui, pour toutes sortes de raisons, lui en préfèrent une autre ; conservée par inertie par les couches inférieures de la population, cette langue repasse au statut de patois, perd beaucoup du vocabulaire abstrait des relations sociales, juridiques notamment, et, n'étant plus enseignée, en vient même à ne plus être écrite.

Quand à son tour la population des locuteurs abandonne un patois et cesse de le transmettre, il meurt, purement et simplement. C'est ce qui se passe depuis quelques décennies, au moins en France métropolitaine, et les patois disparaissent.

9-5 – L'enseignement peut-il faire revivre un *patois* abandonné ?

Le 3 octobre 1909, **Jean Jaurès**, dont on ne doit pas oublier qu'il était agrégé de philosophie, publie dans le quotidien toulousain *La Dépêche* un article intitulé *Poésie méridionale et paysans*. C'est une réflexion sur la production poétique en langues d'oc depuis la fondation du Félibrige par Mistral en 1854 : ces poètes instruits et cultivés écrivent dans la langue des paysans, mais ceux-ci les ignorent, car ce n'est pas une poésie populaire. Elle est en effet un reflet de la culture française, et ne peut être accessible au peuple que si l'école l'initie à cette culture, qui passe par la langue française. D'où cette phrase : « Quand le peuple sera assez curieux de la langue française pour que **l'instituteur puisse l'intéresser**, dans notre Midi, **par des comparaisons du français au « patois »**, qui, ramené ainsi dans le vaste cercle de la civilisation générale, **cessera d'être un patois** ; [...] alors, et alors seulement, l'admirable effort de la renaissance méridionale sera préservé du naufrage. » Jaurès considère donc que le patois, transmis dans la famille en dehors de l'institution scolaire (cf. § 8-2), « cesse d'être patois » dès qu'il est enseigné.

En outre, techniquement, cet enseignement implique notamment la confection de grammaires et de dictionnaires, donc une "normalisation" sur un espace relativement étendu, et la formation de maîtres spécialisés. De plus, les dictionnaires manquent naturellement de mots abstraits et de néologismes nés dans la langue ; si le patois a été jadis une langue de pouvoir et de savoir, faut-il y puiser ses mots autochtones tombés dans l'oubli ou entériner les emprunts modernes à la langue dominante ? Par exemple, pris dans des dictionnaires béarnais récents, le « citoyen » sera-t-il *ciutadân* ou *citoaién* ? et la « baignoire », *bagnadère* ou *begnoère* ?

De toute façon, l'enseignement scolaire s'avère impuissant à rétablir un emploi social si la population se désintéresse massivement d'un idiome du passé sans utilité actuelle. Et il n'est pas de pouvoir démocratique qui puisse retourner une telle désaffection. Que peuvent donc faire les élèves de ce qu'ils ont appris, sinon l'oublier dès la sortie de l'école ?

Même si la population se dit favorable à la conservation du patois de jadis, les expériences vécues montrent que bien peu sont disposés à faire l'effort personnel d'apprentissage et d'utilisation de la langue disparue, et celle-ci ne peut plus retrouver sa place dans la société.

Et surtout, même si l'on parvenait, pour des coûts énormes, à former assez de maîtres compétents pour enseigner à la masse de la population une langue correcte et bien prononcée, on imagine mal le délai — en années, voire en décennies — et le coût de la traduction, a fortiori de la réécriture, de tous les codes, lois et règlements qui encadrent une société moderne ; cela supposerait le maintien, pendant de longues années, de juristes qui possèderaient parfaitement la langue juridique et le patois ressuscité appelé à la remplacer.

Quel peuple est-il capable de supporter et financer de tels processus ?

On citera en vain le cas d'Israël faisant revivre l'hébreu biblique, que les Juifs eux-mêmes avaient abandonné quelque 500 ans avant notre ère, pour l'araméen appris par leurs élites sur les bords de l'Euphrate où elles avaient été déportées. Israël est en effet un cas unique d'une population, venue de nombreux pays et sans langue commune, sur un territoire ancestral que leur redonnait la communauté internationale ; mus par un très fort sentiment nationaliste, ils étaient prêts aux efforts nécessaires pour apprendre une langue qui était restée celle de leurs

livres sacrés et que des linguistes particulièrement compétents avaient modernisée. Et, ne l'oublions pas, ils bénéficiaient des financements généreux apportés par la diaspora juive du monde entier...

Les « langues régionales » de France n'en sont pas là !

9-6 – Au delà des *patois*, l'histoire et la toponymie de nos régions qui en témoignent

Mais ces langues des pères ont profondément marqué l'histoire de nos régions et laissé d'innombrables toponymes dont on ne peut goûter la saveur que par leur truchement : l'étude de cette histoire, des noms de lieux et des idiomes qu'ils recèlent, puis la transmission de ces savoirs aux jeunes générations, sont un immense chantier ; sachons qu'il est plein de joies pour ses ouvriers, et gage de la conservation de l'identité des hommes et des femmes qui font la France.

BIBLIOGRAPHIE

L'astérisque signale les ouvrages obtenus grâce aux sites mentionnés en *Avant-propos*.

Éditions de textes

- *Joseph Anglade, *Las Leys d'amors*, t. I, Toulouse : Privat, 1919.
- *M. Blanchet, *Œuvres complètes de Lucrece*, Trad. Lagrange, Paris : Garnier 1865.
- *J. A. C. Buchon, *Les Chroniques de Sire Jean Froissart*, t. II, Paris : Wattelier, 1867.
- *Francis J. Carmody, *Li Livres dou Tresor*, Berkeley et Los Angeles, 1948.
- *Polycarpe Chabaille, *Li livre dou Tresor par Brunetto Latini*, Paris : Imprimerie impériale, 1863).
- *Jean Classen, *Theophanis Chronographia*, t. I, Bonn : Weber, 1839, pp. 397-398.
- *Étienne Clavier, *Description de la Grèce de Pausanias*, t. II, Paris : Eberhart, 1817, t. III et V, Paris : Bobée, 1820 et 1821.
- *Karl De Boor, *Theophylacti Simocattae historiae*, Stuttgart : Teubner, 1972.
- *Maurice Delbouille, *Jacques Bretex, Le Tournoi de Chauvency, édition complète*, Bib. de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. XLIX, Liège-Paris, 1932.
- *Justinien, *Édit de la vraie foi*, .pdf téléchargeable :
[ftp://ftp.logos.md/Biblioteca/In_Alte_Limbi_\(Na_dugih_jazykah\)/greek/Opere_din_Patrologia_Editia_Migne/Edictum%20rectae%20fidei.pdf](ftp://ftp.logos.md/Biblioteca/In_Alte_Limbi_(Na_dugih_jazykah)/greek/Opere_din_Patrologia_Editia_Migne/Edictum%20rectae%20fidei.pdf)
- *Adolphe Kiessling et Victor Prou, *Dionysii Halicarnensis Antiquitatum romanarum quæ supersunt*, Paris : Firmin Didot, 1886.
- *J.-V. Le Clerc, *Œuvres complètes M. T. Cicéron*, T. 27, Paris : Werdet et Lequien, 1826.
- *Jean-Paul Migne, *Georgii Codini Opera omnia, Patrologie grecque*, t. CLVII, Paris : J.-P. Migne, 1866.
- *K. Müller et J.-F. Dübner, *Strabonis geographica*, Paris : Firmin-Didot, 1853.
- Arnaud de Salette, *Los psalmes de David metuts en rima bernesa*, 1583; édition critique bilingue par Robert Darrigrand, Paris : Champion, 2010.
- *Émile TAILLEFERT, *Les auteurs latins - Horace - Art poétique*, Paris : Hachette, 1873.
- *Alexandre Teulet, *Einhardi quæ extant opera*, t. I, Paris : Renouard, 1840.
- **Thalamus parvus - Le Petit Thalamus de Montpellier* publié par la Société archéologique de Montpellier, Montpellier : Martel, 1840.

Ouvrages et articles

- *Gabriel Azaïs, *Dictionnaire des idiomes languedociens*, Béziers : Delpech, 1863.
- **Les bibliothèques françoises de La Croix du Maine et de du Verdier*, nouvelle édition [...] revue, corrigée & augmentée [...] t. I^{er}, Paris : Saillant & Nyon et Lambert, 1772.

- *Auguste Brun, *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du midi*, Paris : Champion, 1923.
- Jean-François Courouau, « L'invention du *patois* ou la progressive émergence d'un marqueur sociolinguistique français XIII^e - XIV^e siècles », *Revue de linguistique romane*, t. 69, Janv.-Juil. 2005, pp. 185-225.
- **Le Dictionnaire de l'Académie française*, t. II, Paris : Coignard, 1694.
- **Le Dictionnaire de l'Académie française*, t. II, Paris : Smits, An VI (1798).
- **Le Dictionnaire de l'Académie française*, t. II, Paris : Firmin Didot, (1835).
- Dictionnaire historique de la langue française*, A. Rey dir., 2 t., 2^{ème} éd., Paris : Le Robert, 2017.
- *Friedrich Diez, *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen*, 2^{ème} éd. t. 2, Bonn : Marcus, 1861.
- *Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, t. III, La Haye et Rotterdam : Arnout & Reinier Leers, 1690.
- *Antoine Hatzfeld, Arsène Darmesteter et Antoine Thomas, *Dictionnaire général de la langue française*, t. 2, Paris : Delagrave, 1895.
- *Paul Hildenfänger, « Documents relatifs aux Juifs d'Arles », *Revue des études juives*, t. 41, 1900, pp. 62-97.
- *Éloi Jouhanneau, « Lettre à M. Ch. Magnin, [...] de l'Académie des inscriptions et belles-lettres », *La Province et Paris*, 15 juin 1841.
- Nicolas Kalinine-Bourtole, « Psautier français, psautier béarnais. Similitudes et différences », *Arnaud de Salette en son temps – Le Béarn sous Jeanne d'Albret, Actes du colloque international d'Orthez (16-18 février 1983)*, Orthez : Per noste, 1984, pp. 131-152.
- *A. Kibbee Douglas, « Le patois dans l'histoire de la langue française selon le dictionnaire de Littré », *L'Information Grammaticale*, n° 90, 2001, pp. 68-72. Pour consultation et téléchargement : http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_2001_num_90_1_2703
- *Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. 2, 1^{ère} partie (I-P), Paris : Hachette, 1863.
- *Gilles Ménage, *Dictionnaire étymologique, ou Origines de la langue française*, Paris : Anisson, 1694.
- *Paul Meyer, « Rapport sur une mission littéraire en Angleterre et en Écosse, V, mai 1868 », *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2^{ème} série, t. V, Paris : Imprimerie impériale, 1868.
- *Henri Victor Michelant, *Compte rendu de La Farce de Maistre Patelin*, [éditée] par F. Génin, *Revue de Paris*, t. XXX, 1^{er} février 1856, pp. 78-87.
- Frédéric Mistral, *Lou Tresor dóu Felibrige ou Dictionnaire Provençal-Français*, t. 2, 1886, réédition par Jean-Claude Bouvier, Aix-en-Provence : Édisud, 1983.
- *Antoine Oudin, *Curiositez françaises pour supplément aux dictionnaires*, Paris : Sommaville, 1656.
- *A. Paulin Paris, *Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, t. 2, 4 et 5, Paris, 1838, 1841 et 1841.
- *Florimond de Raemon, *Erreur populaire de la papesse Jane*, Lyon : Rigaud, 1595.
- *François-Just-Marie Raynouard, *Choix des poésies originales des troubadours*, t. I, Paris : Didot, 1816.
- *François-Just-Marie Raynouard, « *LES Tournois de Chauvenci, donnés vers la fin du XIII^e siècle, décrits par Jacques Bretex, annotés par feu Philibert Delmotte, bibliothécaire de la ville de Mons, et publiés par H. Delmotte, son fils, etc.* Imprimerie de A. Prignet, à Valenciennes, 1835 ; un vol. in-8° » *Journal des Savants*, Oct. 1835, pp. 622-629.
- *Paul Tombeur, « *Maternitas* dans la tradition latine », *Clio* n° 21 *Maternités*, 2005, pp. 139-149.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| 0 – Avant-propos | 1 |
| 1 – “préhistoire” de patois, « langue du père », et de <i>langue régionale</i> | 2 |
| 1-1 – Dès le I ^{er} siècle avant J.-C. | 2 |
| 1-2 – Du I ^{er} au VI ^{ème} siècle de notre ère | 3 |
| 1-3 – Les deux chroniqueurs byzantins des VII ^{ème} et IX ^{ème} siècles..... | 3 |
| 1-4 – Au terme de cette “préhistoire”, une première conclusion..... | 4 |
| 2 – Le mot français <i>patois</i> apparaît à l’écrit | 5 |
| 2-1 – Une antériorité usurpée : le <i>Tournoi de Chauvency</i> de Jacques Bretex (après 1300)..... | 5 |
| 2-2 – L’antériorité réelle : le <i>Trésor</i> de Brunetto Latini (avant 1300)..... | 5 |
| 3 – Le témoignage des manuscrits du <i>Trésor</i> de Brunetto Latini..... | 5 |
| 3-1 – Coup d’œil d’ensemble sur les manuscrits du <i>Trésor</i> | 5 |
| 3-2 – Le recours aux manuscrits numérisés accessibles | 6 |
| 3-3 – Ce que j’ai pu en tirer | 6 |
| 4 – <i>pat(r)ois</i> dans la France du XIII ^e siècle, puis dans le <i>Trésor</i> | 7 |
| 4-1 – <i>pat(r)ois</i> , un mot peu répandu à l’époque | 7 |
| 4-2 – <i>Quid</i> de la dualité <i>patois</i> / <i>patrois</i> ? | 7 |
| 4-3 – L’intervention des copistes..... | 7 |
| 4-4 – Probabilité du choix du mot <i>pat(r)ois</i> par Brunetto Latini..... | 8 |
| 4-5 – Comment Brunetto Latini a-t-il fait ce choix ? | 8 |
| 5 – La signification de <i>patois</i> entre 1260 et 1290 | 9 |
| 5-1 – Dans le <i>Tournoi de Chauvency</i> de Jacques Bretex..... | 9 |
| 5-2 – Dans le <i>Trésor</i> de Brunetto Latini..... | 9 |
| 6 – De la signification première de <i>patois</i> à son étymologie | 10 |
| 6-1 – <i>patois</i> , langue du père, puis langue du pays..... | 10 |
| 6-2 – 1694 : <i>patois</i> viendrait du latin <i>patriensis</i> , « du père » | 10 |
| 7 – Le <i>patois</i> , langue du pays, devient la langue des paysans..... | 11 |
| 7-1 – Le canon 17 du Concile de Tours en 813 | 11 |
| 7-2 – Le « romain rural » à la conquête du pouvoir (XII ^e -XIII ^e s.)..... | 12 |
| 7-3 – Le français du roi se répand dans tout le royaume (XIV ^e -XV ^e s.) | 12 |
| 7-4 – Les autres idiomes des pays, les <i>patois</i> , se conservent dans les campagnes..... | 13 |
| 7-5 – <i>patois</i> prend un sens péjoratif (XVII ^e -XVIII ^e s.)..... | 14 |
| 7-6 – Paradoxalement, le sens péjoratif disparaît à la Révolution | 14 |
| 8 – Quand le sens péjoratif <i>patois</i> fait inventer une nouvelle étymologie | 15 |
| 9 – Synthèse et conclusion | 15 |
| 9-1 – Aux origines du concept de « langue du père », puis « ...du pays »..... | 15 |
| 9-2 – En France, le <i>pat(r)ois</i> prend le relai comme langue du père et du pays | 16 |
| 9-3 – Ce qu’était naguère un <i>patois</i> | 16 |
| 9-4 – De <i>patois</i> à langue de pouvoir, et inversement | 16 |
| 9-5 – L’enseignement peut-il faire revivre un <i>patois</i> abandonné ? | 17 |
| 9-6 – Au delà des <i>patois</i> , l’histoire et la toponymie de nos régions qui en témoignent | 18 |
| Bibliographie | 18 |